

## **BRÉCEY – COMPTE-RENDU PRESSE CONSEIL MUNICIPAL DU 24/07/2025**

### **Convention Villes en scène 2025-2028**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris la suite de la gestion de la programmation Villes en scène anciennement tenue par l'association ICARE depuis la saison 2024-2025.

Dans le cadre de la prochaine saison culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Villes en scène » avec le Conseil Départemental de La Manche pour la période 2025-2028.

### **Marché de travaux - programme de voirie 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée pour le programme 2025 de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE d'un montant de 161 142,00 € HT soit 193 370,40 € TTC pour le programme 2025 de travaux de voirie.

### **Travaux d'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville - avenants**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de valider des avenants aux marchés initiaux. Monsieur le Maire présente le détail de ces avenants :

- **Lot unique : Terrassement / voirie/ maçonnerie / assainissement EP-EU / réseaux souples / signalisation / mobiliers / contrôles - Entreprise LTP LOISEL**

Suite à la commande de travaux supplémentaires, il en résulte les avenants suivants pour un montant qui s'élève à 39 612 € HT, ce qui porte le montant du marché à 597 076,80 € HT, soit 7,11 % du marché initial :

<b>Descriptif</b>	<b>Montant HT</b>
Réalisation du GC Eclairage public pour le SDEM 50	10 062.00 €
Remplacement des pavés de récupération par des boutisses granit sur le parvis haut	6 160.00 €
Remplacement des tampons d'assainissement existants dans le parvis haut par des tampons fonte carrés à bord franc	4 940.00 €
Mise en place de 25 potelets complémentaires sur l'aménagement	7 250.00 €
Matérialisation de l'écluse de l'entrée basse du parking par un aménagement type "coussin berlinois"	3 970.00 €
Mise en place de 2 x 2 supports vélos complémentaires (bas de place et terrasse)	1 200.00 €
Intégration des coffrets DMX d'éclairage sur le parvis haut de la Place	3 600.00 €
Mise en place de signalisation complémentaire	2 430.00 €

- **Marché Paysage - Entreprise Paysage Loisirs**

Suite à des moins-values pour travaux non réalisées et à la commande de travaux supplémentaires, il en résulte les avenants suivants pour un montant de – 3003,76 € HT, ce qui porte le montant du marché à 20 289,77 € HT, soit - 13 % du marché initial :

<b>Descriptif</b>	<b>Montant HT</b>
Moins-values non réalisées (ajustements sur des quantités de végétaux)	- 359.76 €
Mobilier retenu	- 4 558.00 €
Potelet carré et fil lisse	1 914.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés relatifs à l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville tels que présentés ci-dessus.

### **Cession d'un délaissé de voirie – voie communale n°34 – La Robichonnière**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de déclassement d'une emprise d'environ 173m<sup>2</sup> de la voie communale n°34 au lieu-dit La Robichonnière en vue de son aliénation. Cette emprise, est à l'état de délaissé de voirie et n'est plus affectée à l'usage du public mais uniquement du riverain desservi par cette voie.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique pour le déclassement de l'emprise concernée puisque celle-ci n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation par la voie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder sans enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de l'emprise de 173 m<sup>2</sup> située sur la voie communale n°34 - La Robichonnière et de céder cette emprise au prix de 500 €. Les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

### **Rétrocession de voirie par acquisition de terrain sur les parcelles AB 569, AB 696 et AB 885**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été négocié avec les propriétaires des parcelles AB 569, AB 696 et AB 885 dans un précédent mandat la possibilité de rétrocéder au domaine public les voiries et parties communes à l'issue des travaux de réseaux et voiries desservant les constructions sur ces parcelles.

La partie rétrocédée concerne 1456 m<sup>2</sup> répartie sur les parcelles AB 569, AB 696 et AB 885, situées en retrait de la rue des Lavandières (n°20). Le détachement et l'identification de la zone concernée a fait l'objet d'un bornage. Elle figure sur l'extrait cadastral provisoire en vue de l'établissement du document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètre-expert SEGUR en date du 26 juin 2025.

Il a été convenu que la partie de voirie rétrocédée ne fera pas l'objet d'aménagements urbains futurs (trottoirs, éclairage public ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession d'une partie de la voirie destinée à être intégrée dans la voirie communale. Il précise que la rétrocession concerne la voirie ainsi que les parties communes et équipements annexes (réseau assainissement, pluvial) et qu'elle se fera à titre gratuit. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

La voirie concernée sera intégrée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété de la commune.

### **Acquisition des parcelles AC 551 et AC 547 situées Impasse des Mimosas**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir au prix de 10 000 € les parcelles cadastrées AC 551 et AC 547 avec leur garage, situées Impasse des Mimosas, d'une contenance totale de 422 m<sup>2</sup>. Il accepte de prendre en charge les frais relatifs à cette acquisition, et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer l'acte notarié à intervenir qui sera établi par Maître YONNET.

### **Ressources humaines - tableau de modification des emplois**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

<b>CRÉATIONS</b>		
<b>Grades</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Nombre de postes</b>
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants	Temps complet	1

## Finances - Budget principal - Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative suivante au budget communal :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>			
<b>CHAPITRE - OPÉRATION</b>		<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
23 - 231	Travaux en cours	- 76 000 €	
21 - 3001	Voirie et réseaux		76 000 €
<b>Total des mouvements de crédits</b>		<b>- 76 000 €</b>	<b>76 000 €</b>

